

# LANCRANS,

AU SUD-OUEST DU CANTON.

Population : 1,767 habitants.  
Maisons : 587.

Distances judiciaires :  
De Collonges, 7 k. ; de Gex, 32 k. ; de Bourg, 600 k. Revenu territorial : 56,643 fr. 22 c.

SUPERFICIE : 2,848 hectares 49 ares, dont 1,087 hect. 58 ares en terres labourables, 147 hect. 5 ares en prés, 897 hect. 30 ares en bois, 84 hect. 87 ares en vignes, 424 hect. 37 ares en pâtures, 48 hect. 46 ares en terres vagues.

*Lancrans 215 Hect. Conjonct. 1058 Hect. Lancrans 770 Hect.*  
*716 Hect. 1094 Hect. 1604 Hect.*  
Province de Bugey, mandement de Chézery ; diocèse de Genève. Le sacristain de l'abbaye de Nantua, et ensuite le seigneur de Balon, nommaient à la cure. L'aspect des lieux semble confirmer cette étymologie. En effet, **Lancrans** est situé dans le val de Chézery, vallée étroite, arrosée par la Valserine, et entourée



Église de **Lancrans**.

de deux côtés par des montagnes couvertes de noirs sapins. Cette petite rivière, vers **Lancrans**, s'est creusé son lit dans les rochers, d'une manière extrêmement pittoresque. Elle passe même sous un pont de rocs qui sont percés d'une manière singulière. Quand on met l'œil à quelqu'une de ces ouvertures, on voit la rivière, précipiter ses eaux écumantes dans un abîme profond. C'est ce qui a fait donner à ce pont naturel le nom de pont des Oules, *Pons Ollarum*, parce que ces trous ou ouvertures, représentent aux yeux des habitants du pays, des ouvertures de marmites. Un effet pittoresque, excessivement curieux, s'offre aussi au pont de Bellegarde, d'où l'on voit la Valserine couler en bas dans un ravin de plus de trente-trois mètres de profondeur.

**Lancrans** est un petit bourg, composé d'une agglomération de maisons propres et bien bâties.

*Non visité, le 19 Mars, le 21 Mars, le 24 Août.*

L'église, construite en 1840, est belle, elle a trois nefs. La grande nef et le chœur en forme de coquille, sont voûtés plein ceintre, les nefs latérales sont plafonnées. Elle est ornée de trois beaux autels en marbre, d'une boiserie bien ouvragée et d'une jolie chaire à prêcher. **Lancrans** doit cette église en partie à la munificence de M. Rendu, qui y est né, et qui ayant fait une grande fortune dans le commerce, a cru ne pouvoir en faire un meilleur usage, qu'en contribuant à élever un beau temple au Seigneur, dans le pays qui lui a donné le jour. L'ancienne église paraît avoir été bâtie en 1553, par un Theobald de Vauchy, comme l'indique une pierre monumentale, qu'on voit encore aujourd'hui dans le chœur de la nouvelle église.

**Lancrans** était une de ces paroisses que le duc de Savoie s'était réservées, quand il céda la Bresse, le Bugey et Gex à la France. Elle n'appartient à cette dernière puissance que depuis 1760.

Il y a trois écoles dans la commune pour les deux sexes. Une au bourg, qui a 70 élèves ; une au hameau de Confort, de 60 élèves ; une troisième à Vanjehy, de 45.

L'industrie de **Lancrans** consiste principalement dans la confection du fromage persillé et de celui de Grânières. On y commerce en bois, surtout en bois de sapin qui couvre le faite des montagnes.

Le sol est un peu meilleur que dans le reste de la

vallée de la Valserine : il produit un peu plus de céréales et de fruits. La Valserine fait mouvoir deux moulins, un ruisseau affluent de cette rivière, fait aller aussi deux moulins, une scierie et un martinet.

La commune est traversée dans sa partie inférieure de l'ouest à l'est par la route impériale de Lyon à Genève, elle l'est en outre dans toute sa longueur, du sud au nord, par la grande voie de communication qui joint la route de Lyon à Genève à la route de Paris, et qui suit le val de Chezery et la combe de Mijoux.

Plusieurs hameaux se trouvent dans le vaste territoire de **Lancrans**. En suivant du nord au sud, ce sont, *Lamulaz*, qui a 60 habitants, *Mantière*, dans la combe ou vallée de ce nom, *Confort*, qui a 240 habitants, et qui possède une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, qui est un grand but de pèlerinage, la *Petite-Côte*, la *Grande-Côte*, le *Credo*, situé sur la crête de la montagne de ce nom, qui commence la grande chaîne du Jura, *Ballon*, où était un château appartenant à une famille de ce nom. En 1526, Nicolas, abbé de Chezery, et Édouard,

comte de Savoie accordèrent, d'un commun accord, des franchises aux habitants de ce village, la *Maladière*, au sud, qui a pris son nom d'un hôpital pour les lépreux qui y a été établi en 1289, *Coupy*, au sud-ouest, près du Rhône et de l'endroit si célèbre où autrefois il se perdait. Au dessous du pont de Grezin, le cours du fleuve est souvent interrompu, les rochers du bord prennent plus de hauteur et d'escarpement : deux fois, les eaux forment des cascades très prolongées et très fougueuses. La rive droite du fleuve est coupée et déchirée par de fréquents éboulements, ils forment des précipices affreux et entraînent d'énormes blocs de rochers qui vont encombrer le lit du Rhône et y produisent de nouveaux

écueils. C'est au milieu de tous ces obstacles qu'il arrive, plein d'écume, au lieu où autrefois il s'engloutissait. Là, se trouvaient des masses de rochers qui, détachés du rivage, avaient été soutenus dans leur chute par des corniches et cachaient le fleuve pendant l'espace d'environ soixante pas. Quand le Rhône débordait, il passait par-dessus ce pont naturel, et offrait le spectacle singulier d'un fleuve dont une partie passe par-dessus l'autre. Mais on a fait disparaître les quartiers de roc qui couvraient le cours du fleuve, et actuellement il coule à découvert. **Vanchy** au sud est le dernier hameau important de **Lancrans**, il a 200 âmes. On y voit les ruines d'un vieux château qui a appartenu à une famille de ce nom, qui a joué un assez grand rôle dans l'histoire du pays, et qui ensuite a passé entre les mains des seigneurs de Ballon. Il fut détruit, dit-on, par un éboulement énorme qui obstrua le Rhône, sur le bord duquel ce château était situé, et le fit monter à une hauteur prodigieuse. Mais le fait aurait besoin d'être constaté autrement que par une tradition populaire. Il y a à Vanchy une église qui a le titre d'église paroissiale et qui n'offre rien de remarquable. La paroisse de Vanchy, autrefois Avanchy (*Avanciacum*), comprend tous les hameaux qui sont sur les bords du Rhône, et a 600 habitants. *Il y a une magnétite.*

**Lancrans** a une boîte aux lettres ; bureau de Châtillon de Michaille. *Fabre de Marinnet, ancien avocat.*  
*Communes : la commune a 498 hab. les communes de*



Joseph Marion : Notaire à Coupy.

(1822/1896).

M. Joseph Marion était né à la Grande-Côte, commune de Lancrans, le 9 avril 1822. Il commença ses études au Lycée de Bourg et les termina au Collège de Nantua. Dès cette époque on avait pu remarquer chez lui des dispositions heureuses pour la poésie. Ses études terminées, M. Marion dut, de par la loi de ses parents, se trouver une position lucrative, et, comme beaucoup de poètes contemporains, il entra dans le notariat. En 1858, il était notaire à **Coupy-Vanchy**, où il resta de nombreuses années, pendant lesquelles il occupa plusieurs charges électives : adjoint de **Vanchy**, maire de Lancrans, conseiller d'arrondissement et ensuite conseiller général du canton de Collonges.

Pendant toute cette période, et même depuis, il s'est, d'une façon toute particulière, intéressé à l'extension de Coupy et de sa voisine, Bellegarde. C'est ainsi qu'en 1870, il prit une part des plus actives aux travaux entrepris pour l'exploitation des forces motrices de la perte du Rhône, travaux qui ont amené l'ancien hameau de

Bellegarde au rang d'une des premières cités industrielles de notre département.

Les préoccupations matérielles ne détournaient pas, chez M. Marion, l'esprit du poète ; son étude et ses devoirs électifs ne l'empêchaient pas de s'adonner à son penchant naturel. Les journaux du département, de Lyon et même de Paris publièrent de lui plusieurs pièces de vers avant qu'il se décida à faire paraître son premier poème : *La Suisse et le Pays de Gex*. Les récompenses ne tardèrent pas à arriver : lauréat dans divers concours littéraires à Paris, à Lyon, à Toulouse, M. Marion recevait, en 1883, les palmes académiques. Membre de notre Société depuis de nombreuses années, il était, en 1894, nommé membre de la Société Lamartinienne de Mâcon.

Examinons maintenant son œuvre littéraire.

En 1856, il publie son premier ouvrage : *La Suisse et le Pays de Gex* ; poème bucolique dans lequel il peint de charmantes scènes de la vie champêtre au milieu d'un pays magnifique. Le poète se borne à jeter un coup d'œil très rapide sur cette contrée, si mouvementée pourtant, de l'Helvétie ; mais il réserve ses meilleurs accents à son pays natal dont il vante l'air pur, la plantureuse végétation, et il termine en évoquant le souvenir des illustrations qui ont foulé le sol gessien.

La même année, il adresse un poème à M. de Lamartine, poème qu'il publia seulement en 1869. En 1878, il publie un poème à Victor Hugo.

En 1891, M. Marion publie un volume intitulé *Poème de l'Âme*. Ce livre se compose de deux parties distinctes. La première a pour titre réel *Poème de l'Âme* ; ce sont des poésies alternant avec des pensées en prose. Dans la prose, il y a de graves et belles pensées ; dans la poésie,

de beaux vers, des odes d'un fier essor, des stances gracieuses et fraîches, des strophes mélancoliques. La seconde partie renferme des poésies d'un caractère différent; ce sont les réimpressions de *La Suisse et le Pays de Gex*, *A Lamartine*, *A Victor Hugo*, *A Alfred de Musset*, suivies d'élégies et de poésies diverses parmi lesquelles il faut citer celles à Philibert Le Duc et à Antoine Bouvier, les deux poètes bressans, à Elisa Blondel, la jeune artiste que Bourg regrette encore.

Enfin, en 1896, M. Marion publie un ouvrage en prose intitulé *Fin de Siècle*, dans lequel il passe en revue toutes les questions sociales qui occupent la société actuelle.

Tels sont les ouvrages imprimés de notre regretté collègue. Il laisse en outre, prêts à paraître, trois ouvrages manuscrits : le premier est une biographie d'un de ses parents, le navigateur Marion, dont il a fait paraître des extraits dans *Fin de Siècle*; le deuxième est un important travail sur l'élogie, véritable anthologie des meilleures poésies de ce genre, et le troisième est un poème sur Schakspeare. Quelque temps avant sa mort, il avait entrepris un nouveau poème sur Gambetta; mais la terrible moissonneuse ne lui a pas permis de mener à bien ce dernier travail.

Telle a été l'œuvre littéraire de notre collègue. Nous lui devons encore ici un souvenir en raison du témoignage de sympathie qu'il a donné à notre Société. En effet, voulant encourager les œuvres qui pourraient se produire parmi nous, il a légué à la Société d'Emulation de l'Ain une somme de deux mille francs dont les revenus serviront à décerner, tous les cinq ans, un prix de cinq cents francs à une œuvre littéraire ou agricole.

Telle a été la vie de M. Marion. Il est mort à Coupy-Vanchy, le 31 juillet dernier, et a été enterré, le 2 août, dans son pays natal, à Lancrans, au pied de ces monts Jura qu'il aimait tant et qu'il a si souvent chantés.

E. FOURNIER.

1854 : Séparation des communes de Lancrans et Confort.

## Séparation de Confort de la paroisse de Lancrans



LA paroisse de Lancrans fut fondée par les moines de Nantua sous le vocable de St-Amand, évêque de Maëstricht, saint que ces moines affectionnaient spécialement. Le sacristain de Nantua nomma à la cure jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, vers 1670, époque à laquelle ce droit fut cédé au marquis de Ballon, Gaspard de Perruccard, sans doute à cause de sa piété et de ses bienfaits.

Guigue nous dit <sup>1</sup> qu'il n'a pas trouvé mention de la paroisse de Lancrans avant le XIII<sup>e</sup> siècle, quoiqu'elle soit certainement plus ancienne. Il rappelle la fondation que fit, en 1353, Thibaut d'Avanchy, chevalier, fondation rappelée dans l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre blanc, que l'on a encastrée dans l'intérieur de l'église.

A. MCCCIII. DIE. P. MARTII. M. ET POTENS  
MILES. D. THIBALD. DE AVENCHIACO  
DO. VADE AC DANESII. ET HYENC  
ET DO. AUTEVILLE. ET CAPITANE  
CITADELLE VECRAR. VIVENS  
LAPIDEM HUC PONO. FEC. H. UT PPE<sup>o</sup>  
MEMORET PSBII CVRACI H.  
EXISTEDES. OI. DIE SABBI. DIEE  
I D PFD P. EI AIA. <sup>2</sup>

1. Dictionnaire topographique du Département de l'Ain, V<sup>o</sup> Lancrans.

2. Voici la transcription et la traduction française qu'a données de cette inscription M. A. Sirand.

Anno 1353, die prima martii metuendus et potens miles, dominus Thibaldus de Avenchiaco, dominus Vadensis ac Danesii et Hyencæ et dominus d'Auteville,

La paroisse de Lancrans était autrefois très importante : elle occupait une vaste étendue de territoire ; près de 20 kilomètres de longueur, sur 2 kilomètres de largeur ; elle s'étendait depuis le pont de Coupy, jusqu'à Menthières et à la Serpentouze et comprenait les villages actuels de Coupy, Vanchy, Ballon, le Credo, la Grande et la Petite Côte, Confort, la Mulaz, la Serpentouze et Menthières. Deux vicaires aidaient le curé à la desservir ; car, outre l'église paroissiale, il y avait cinq chapelles : celle de St-Jacques à Coupy, celle de St-Claude à Vanchy, celle de N.-D. des Grâces à Lancrans, celle de Ste Reine à Ballon, celle de N.-D. de Pitié à Confort. La population de la paroisse était alors de 1,700 à 1,800 âmes.

Cet état de choses subsista jusqu'en 1851.

A cette époque, il y avait à **Lancrans**, comme vicaire, un prêtre zélé, ardent, intrépide. C'était M. Chapelu, originaire d'Aprémont. Soldat, il avait servi dans les zouaves. Nommé vicaire, en 1846, sous M. Mermod, il desservait spécialement la chapelle de Confort dédiée à N.-D. de Pitié; il y disait la sainte messe, et y administrait les sacrements. Emu vivement du sort de ces pauvres gens de Confort, de la Serpentouze, de Menthières, qui ne pouvaient remplir leurs devoirs religieux à cause de leur éloignement et du mauvais état des chemins, M. Chapelu résolut de fonder une paroisse spéciale pour les habitants de cette région si deshéritée. Il était d'ailleurs sollicité à travailler à cette œuvre par le souvenir de Jeanne-Marie Rendu, en religion sœur Rosalie originaire de Confort, laquelle s'était illustrée à Paris pendant la Révolution de 1848.

Mais pour le succès de cette affaire, il y avait beaucoup de difficultés à vaincre, et il fallait obtenir l'autorisation du

conseil municipal de **Lancrans**, du conseil de fabrique, du Gouvernement, de l'évêché de Belley, et, ce qui était plus grave encore, construire une église et une cure, la petite chapelle de N.-D. de Pitié étant trop petite.

L'autorisation du conseil municipal de **Lancrans** fut donnée en septembre 1851, et celle de l'évêché de Belley la suivit bientôt. M. Chapelu vicaire fut nommé curé de Confort en 1852.

Mais la plus grande difficulté qu'il eut à vaincre lui vint du conseil de fabrique de **Lancrans**, et nous trouvons dans les registres de fabrique une longue délibération par laquelle le conseil s'efforce d'entraver les projets de séparation. La voici telle qu'elle a été rédigée par M. le curé Mermod.

## Louis Joseph Stanislas Marinet. (1785/1841).

**MARINET (Louis - Joseph - Stanislas)**, intendant général (1), chevalier de la Légion d'honneur, né à Montanges, canton de Châtillon-de-Michaille, le 12 décembre 1785, mort à Balon, paroisse de **Lancrans**, le 28 août 1841.

Son père, **André-Marie Marinet**, exerçait les fonctions de notaire avant la première Révolution française ; propriétaire aisé, il vint se fixer à Balon et donna ses soins à l'éducation de son fils qui montrait de bonne heure une grande intelligence. — Le jeune Stanislas fit de bonnes études clas-

(1) Sous le premier Empire, l'*Intendance militaire* n'était pas encore *nominativement* constituée. — Ce corps n'a été créé que par une ordonnance du 29 juillet 1817, pour remplacer les anciens inspecteurs aux revues et les commissaires de guerres, eux-mêmes substitués, par l'arrêté du 9 pluviôse an VIII, aux commissaires des guerres qu'avait institués la loi du 28 nivôse an III, et d'autres lois édictées depuis 1789. — Même en cette année 1817, les élèves du corps de l'Intendance furent choisis parmi les Français propres au service militaire, de l'âge de 21 à 25 ans, ayant fait leurs cours de droit, parlant une langue étrangère et jouissant d'un revenu de 2,000 francs en biens fonds.

siques à Nantua et suivit les cours de droit à l'École de législation de Lyon, où il fut reçu avocat.

Entré, d'abord, au barreau de Genève, chef-lieu du département du Léman, d'où ressortissait alors le pays de Gex, ses débuts furent marqués par des qualités très-distinctives, c'est-à-dire la vivacité de l'esprit et la facilité d'élocution. — Il acquit, en peu de temps, une certaine célébrité surtout en matière criminelle, et obtint en France et à l'étranger, de véritables succès de cours d'assises.

Admirateur passionné de Napoléon I<sup>er</sup>, il quitta, en 1814, Genève qui n'appartenait plus à la France, et courut, en 1815, à la rencontre de l'Empereur qui, sorti de l'île d'Elbe, marchait sans résistance sur Paris. — L'impétueux Marinet, honoré de la confiance de Napoléon, prit du service dans son armée, le fit proclamer à Besançon et à Dijon, faisant arborer le drapeau tricolore sur son passage.

Nommé *intendant général des armées des Alpes*, il fut investi d'un pouvoir presque illimité, pendant les Cent-Jours ; mais après Waterloo où il combattit avec la plus grande intrépidité, il céda devant le nombre des coalisés, et son dévouement à Napoléon faillit lui devenir fatal : il fut accusé d'avoir pris part à un complot dirigé contre la vie du général Wellington, et fut condamné à mort. Sa tête fut mise

à prix et il fut, pour cette cause, obligé d'errer longtemps sans trouver un asile assuré.—Cependant, ses amis firent intervenir de sages conseillers auprès du nouveau roi de France Louis XVIII, qui permit au malheureux fugitif de purger sa contumace devant la cour de justice de Dijon. — M. Marinet revint donc à Balon, son pays natal, après huit ans d'exil, pour embrasser son père que son chagrin retenait au lit. A son aspect, le vieillard perdit la parole et expira bientôt. L'émotion avait été trop forte.

L'avocat Marinet partit pour Dijon, plaida lui-même sa cause et fut acquitté. — Revenu à Balon, il chercha dans le repos et l'étude la paix, qu'une vie si agitée avait compromise. — En 1830, il salua avec transport une révolution qui ramenait le drapeau tricolore. — Nommé maire de sa commune, il organisa militairement les gardes nationales du canton et en fut proclamé le commandant. — Il reçut la croix de la Légion d'honneur.

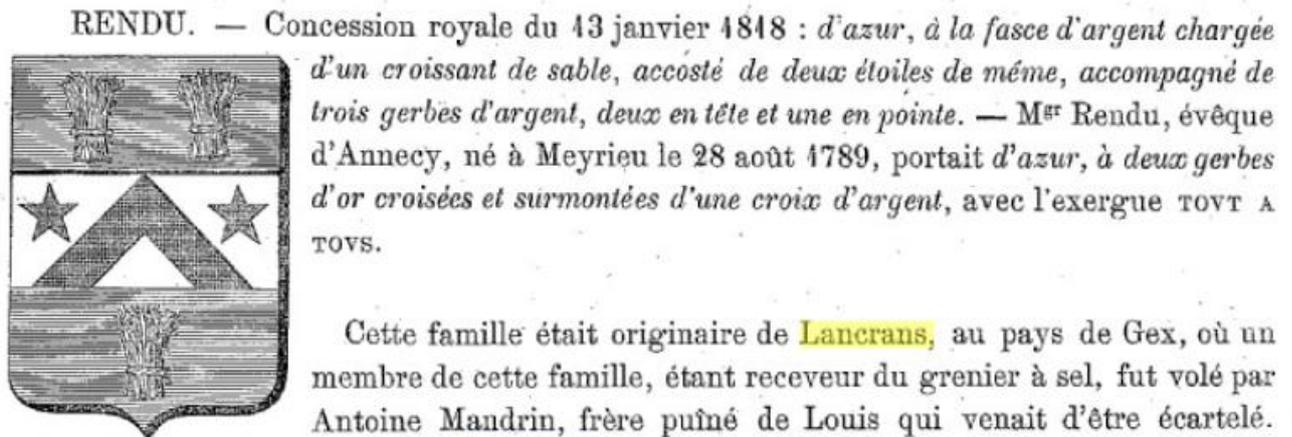
Vers la fin de 1835, M. Marinet fut atteint d'une para-

lysie qui lui ôta le mouvement des extrémités inférieures; mais il conserva toute la lucidité de son esprit. Six ans après, il succombait d'une nouvelle attaque, à Balon, au milieu des témoignages de la plus vive sympathie de ses concitoyens.

Son corps a été transporté à Ochiaz, dans la Michaille, village d'où sortaient ses ascendants paternels.

(Brossard. — *Histoire politique et religieuse du pays de Gex.*)

## Rendu de Lancrans.



RENDU. — Concession royale du 43 janvier 1818 : *d'azur, à la fasce d'argent chargée*

*d'un croissant de sable, accosté de deux étoiles de même, accompagné de trois gerbes d'argent, deux en tête et une en pointe.* — M<sup>re</sup> Rendu, évêque d'Annecy, né à Meyrieu le 28 août 1789, portait *d'azur, à deux gerbes d'or croisées et surmontées d'une croix d'argent*, avec l'exergue TOVT A TOVS.

Cette famille était originaire de **Lancrans**, au pays de Gex, où un membre de cette famille, étant receveur du grenier à sel, fut volé par Antoine Mandrin, frère puîné de Louis qui venait d'être écartelé. — Claude Rendu était notaire à **Lancrans** : son fils, Antoine Rendu, fixé à Dijon, reçut des lettres de naturalité datées de Paris, en mars 1609, enregistrées le 14 août 1609. (Arch. de la Côte-d'Or, B 75.)

Ils se divisèrent en deux branches : l'une resta sur les confins de la Bressé et de la Savoie, celle qui a produit la célèbre sœur de Saint-Vincent-de-Paul, Rosalie Rendu, née à Confort (Ain), connue par son dévouement et sa charité; l'autre quitta le pays natal et se fixa à Clermont (Oise), puis à Paris. Sébastien-Louis Rendu, notaire royal à Paris, eut, de Marie

Grillet, douze enfants, desquels : Louis-Athanase Rendu, procureur-général près la Cour des Comptes, baron par lettres patentes du 49 janvier 1818, enregistrées le 4<sup>er</sup> août, mort en 1861 ; Ambroise-Marie Rendu, l'un des organisateurs de l'instruction primaire en France, mort à Paris, le 42 mars 1860, père de Charles-Louis-Marie Rendu, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, et d'Eugène-Marie-Victor Rendu, inspecteur général de l'Université ; Armand-Louis Rendu, père d'Armand-Désiré, avoué à Paris et de M<sup>me</sup> de Mas Latrie et de la baronne Richerand ; Achille-Louis Rendu, père de Victor, inspecteur général de l'agriculture.

**Rendu Claude dit l'Ainé.** Notaire.

Epouse inconnue

Dont :

-**Rendu Gaspard.** Né à Lancrans le 26.10.1591. Décédé à Lancrans le 26.02.1670.

Mariage à Lancrans le 14.09.1621 avec Péronne Astier.

Dont :

**Rendu Jean Claude.** Né à Lancrans le 10.05.1624. Décédé à Lancrans le 28.04.1684.

Mariage à Lancrans le 5.06.1649 avec Claudine Antoinette Jacquemier.

Dont :

**Rendu Pierre Joseph.** Né à Lancrans le 25.05.1652.

Mariage à Champfromier le 28.07.1677 avec Claudine Bornet.

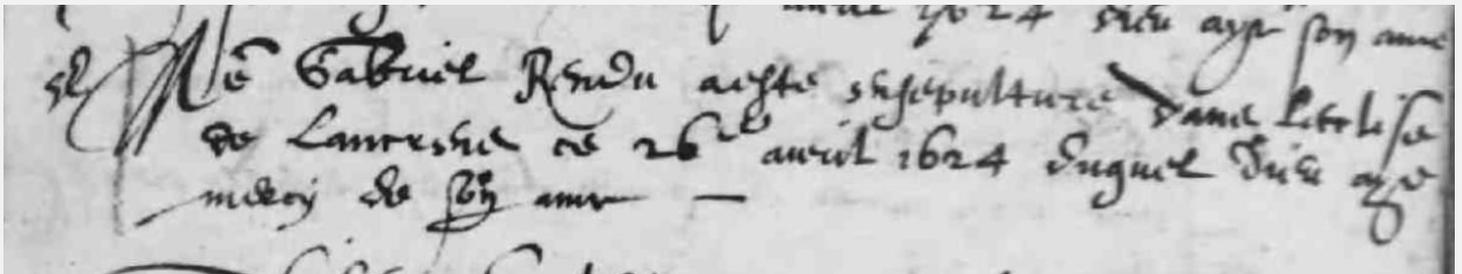
Dont :

**Rendu Joseph.** Né à Lancrans le 10.10.1688. Décédé à Lancrans le 25.08.1741.

Mariage à Lancrans le 3.02.1723 avec Françoise Neyrod.

-**Rendu Gabriel.** Notaire & Châtelain de Ballon.

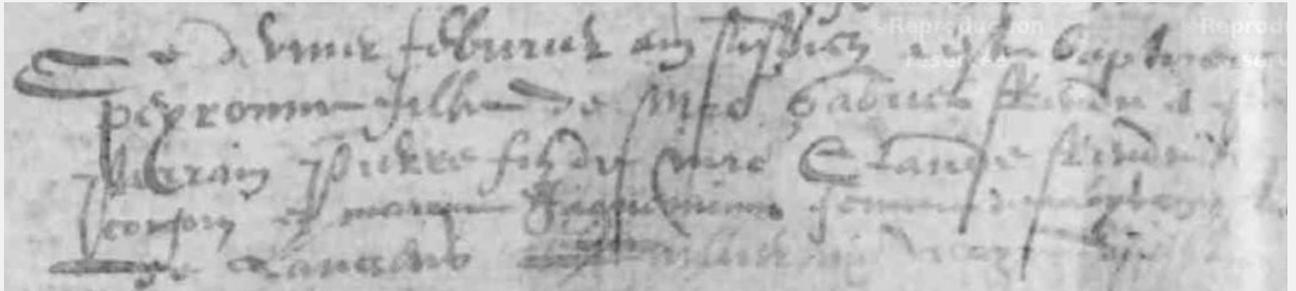
Décédé à Ballon le 26.04.1624. **Inhumé dans l'église de Lancrans.**



Mariage avec Clauda Chevalier. Décédée à Lancrans le 28.02.1653.

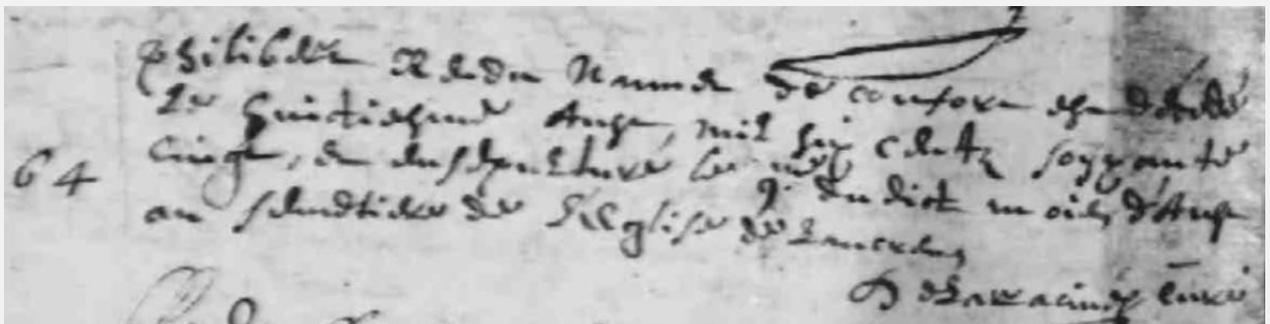
Dont :

**Rendu Péronne.** Née à Lancrans le 28.02.1603.



Mariage avec **Maître Philibert Rendu Nannet.**

Né à Confort le 18.01.1600. Décédé à Lancrans le 8.08.1665.



Dont :

-**Bernard Rendu Nannet.** Laboureur de Confort.

Né en 1641. Décédé à Montanges le 2.06.1705.

Mariage à Lancrans le 14.02.1662 avec Claudine Berrod. Née en 1640 à Montanges.

Décédée à Montanges le 2.01.1701.

Dont :

**Rendu Nannet Jacqueline.**

Née à Montanges le 30.05.1669.

Mariage à Montanges le 21.02.1702 avec Joseph Maurier Griot.

-**Péronne Rendu Nannet.**

Mariage à Confort le 14.02.1662 avec Claude Levrier de Confort.

**Rendu Charles.** Notaire ducal à Lancrans.

Né à Lancrans le 19.07.1605. Décédé à Lancrans le 23.06.1692.

Mariage à Lancrans le 10.12.1637 avec Jacqueline Goujon. Décédée à Lancrans le 4.06.1691.

Dont :

**Rendu Louis Joseph.** Notaire à Lancrans.

Né à Lancrans le 26.08.1647. Décédé à Lancrans le 1.10.1720. **Inhumé dans l'Eglise de Lancrans.**

